

# COUPE REGIONALE FLOTTE PARTAGÉE 2023

## Nouvelle-Aquitaine REGLEMENT SPORTIF

### I. Organisation :

Les épreuves de la Coupe Régionale Flotte Partagée sont organisées par les Clubs de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine s'étant portés candidats. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation de la Coupe est coordonnée par la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.

Les épreuves se courent en flotte Partagée fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage direct.

La Coupe Régionale Flotte Partagée s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Elle donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte Partagée ».

La coordination de la Coupe Régionale Flotte Partagée est assurée par :

- Eric LIMOUZIN (Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine): [e.limouzin1@gmail.com](mailto:e.limouzin1@gmail.com); 06 60 08 37 05.
- Etienne CHABRY (Club La Rochelle Nautique) : [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com); 06 83 87 66 92.

### II. Programmation et calendrier

#### A. Programmation de la Coupe Régionale Flotte Partagée 2023 :

La Coupe Régionale Flotte Partagée 2023 se déroulera sur 3 étapes :

Etape 1 : La Rochelle / Dimanche 29 janvier 2023

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : La Rochelle Nautique
- Contact : Etienne CHABRY Tel : 06 83 87 66 92 - [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com)

Etape 2 : La Rochelle / Dimanche 12 février 2023

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : La Rochelle Nautique,
- Contact : Etienne CHABRY Tel : 06 83 87 66 92 - [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com)

Etape 3 : La Rochelle / Dimanche 26 février 2023

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : La Rochelle Nautique,
- Contact : Etienne CHABRY Tel : 06 83 87 66 92 - [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com)

#### B. Finale de Bassin Atlantique :

A l'issue de la Coupe Régionale Flotte Partagée, une « Finale de Bassin Atlantique » se déroulera dans l'un des trois bassins de la façade atlantique.

Cette Finale de Bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des Ligues Bretagne, NouvelleAquitaine et Pays de la Loire. Les 4 premiers équipages de la « Coupe Régionale Flotte Partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

### III. Inscriptions à la Coupe Régionale Flotte Partagée

#### A. Nom d'équipage

Chaque équipage s'inscrira à la « Coupe Régionale Flotte Partagée » sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes de la Coupe Régionale.

Les équipages seront classés à la « Coupe Régionale Flotte Partagée » sous leur « nom d'équipage ».

#### B. Composition d'équipage

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles de façon totalement libre). Cependant le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course. A chaque étape, l'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant pourra également changer d'une étape à l'autre.

Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile.

### C. Inscriptions

Chacune des 3 étapes sera annoncée par un « Avis de course » mentionnant des dates limites d'inscription et les modalités d'inscription. Néanmoins un Club qui organiserait plusieurs étapes pourra n'émettre qu'un seul avis de course.

Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans les Avis de course et le présent Règlement.

### D. Droits d'inscription

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque étape dans l'Avis de course.

Le montant maximal ne devra pas excéder 30€ par jour par équipier participant.

### E. Limitation du nombre de places

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course. Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » de la Coupe Régionale, un certain nombre de places seront attribuées selon les modalités suivantes :

1. 3 places sont réservées au Club organisateur de l'Étape.
2. 2 places sont réservées pour chacun des autres Clubs de la ligue désirant participer.
3. Après avoir respecté les 2 points ci-dessus, s'il reste des places à attribuer, à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'Étape pourra les attribuer, y compris en inscrivant des équipages « hors ligue ».

Priorité sera donnée aux équipages s'inscrivant aux 3 étapes et s'engageant à participer à la finale.

## IV. Classement de la Coupe Régionale Flotte Partagée

### A. Classement de chaque étape :

Chacune des 3 étapes donnera lieu à son classement propre.

Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi. A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1<sup>er</sup>, 2 points pour le 2<sup>ème</sup>, etc.

### B. Classement général de la « Coupe Régionale Flotte Partagée »

Le classement général sera établi en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 3 étapes pour chaque équipage. Le plus mauvais score sera retiré.

En cas d'annulation d'une étape, le classement général sera établi sur les 2 étapes courues (addition des points des 2 étapes), ou sur une seule étape si une seule a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon le point A8 des RCV.

### C. Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique »

Les 4 premiers équipages de la « Coupe Régionale Flotte Partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5<sup>e</sup> à la Coupe Régionale sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue des Pays de Loire étant de 4 places).

## V. Règles applicables

La Coupe Régionale Flotte Partagée est régie par :

- les règles de course à la voile de World Sailing 2021-2024
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement de la Coupe Régionale Flotte Partagée 2023,
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.